

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Olivier Baud, Jocelyne Haller, Pablo Cruchon, Jean Burgermeister, Christian Zaugg, Stéphanie Valentino, Salika Wenger, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Jean Batou, Marjorie de Chastonay, David Martin, Katia Leonelli, Adrienne Sordet, Yves de Matteis, Yvan Rochat, Paloma Tschudi, Frédérique Perler, Delphine Klopfenstein Broggini, François Lefort, Pierre Eckert, Anne Marie von Arx-Vernon, Claude Bocquet, Diego Esteban, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio, Alessandra Oriolo, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso

Date de dépôt : 12 juillet 2018

Projet de loi

modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) *(Pour faire de la lutte contre les discriminations un devoir de l'école publique et assurer des conditions d'apprentissage sereines)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015, est modifiée comme suit :

Art. 12 Egalité (nouvelle teneur)

¹ L'école publique lutte contre les discriminations, telles qu'entendues à l'article 15, alinéas 2 et 3, de la constitution de la République et canton de Genève.

² Le département sensibilise le personnel enseignant, médico-social et administratif, ainsi que les élèves, contre les discriminations au travers de formations et d'ateliers obligatoires.

³ Le département sensibilise à l'égalité entre filles et garçons et la promeut, notamment en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur au lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations. Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore à Genève, des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. Le défaut d'égalité est d'autant plus vrai en ce qui concerne les droits des personnes transgenres et des personnes intersexes, dont les droits ne se sont améliorés qu'en marge des avancées de ceux des personnes homosexuelles.

Les député-e-s signataires des objets parlementaires LGBTI+ souhaitent envoyer un message fort aux autorités genevoises afin que le canton s'attaque à toutes les formes de discrimination des personnes LGBTI+ et mette tout en place afin que ces dernières puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits ainsi que dans les faits. En signant ces divers objets parlementaires préparés en collaboration avec des expertes universitaires de ces questions ainsi que la Fédération genevoise des associations LGBT, des député-e-s de tous bords politiques se joignent à Ensemble à Gauche afin de faire de Genève la capitale des droits LGBTI+.

L'école est une institution qui doit garantir l'accès à des droits pour tou-te-s les élèves, avec pour principe maître l'égalité de traitement. Pourtant, diverses discriminations dont des jeunes sont victimes permettent de reproduire et légitimer des inégalités, en ayant des conséquences graves pour celles et ceux qui les subissent : souffrance, perte de confiance, échec scolaire, agressivité, dépression... Dans une école porteuse de la valeur d'égalité, existe-t-il des pratiques discriminatoires ? Comment les identifier, les faire reconnaître et lutter contre elles ? Le présent projet de loi a pour but d'aider l'institution qu'est l'école, ainsi que le corps enseignant qui la compose, à lutter activement contre les discriminations scolaires potentielles

en fonction du nom, du milieu socio-économique, de l'origine, d'une potentielle déficience, de l'orientation sexuelle et du genre. Une véritable lutte contre les discriminations en milieu scolaire permettrait d'assurer des conditions d'apprentissage sereines pour toutes et tous.

Conscient-e-s qu'un travail est déjà amorcé par le département, en collaboration avec le monde associatif, en matière de lutte contre divers types de discriminations, les signataires du présent projet de loi proposent d'offrir une base légale dans la LIP à ces diverses actions. Par ailleurs, cette modification législative donnerait au département les outils afin d'imposer la lutte contre les discriminations dans tous les établissements scolaires du canton, même les plus réticents. Ce faisant, certaines directions d'établissements qui aujourd'hui refusent que de la prévention ou des changements de pratiques aient lieu, au sujet des LGBTIphobies notamment, se verraient ainsi contraintes d'y participer. Cela est capital, si le canton est prêt à se donner les moyens de transcrire dans la réalité les dispositions de l'article 15 de la constitution cantonale (élargi, évidemment, à l'identité de genre, comme le propose le projet de loi PL 12377 déposé parallèlement à celui-ci).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.